

FICHE 17

Pour favoriser l'accessibilité de tous, y compris des plus vulnérables, à l'alimentation durable, il faut

mettre en place une structure pérenne outillant et fédérant les acteurs du territoire engagés en faveur d'une alimentation durable pour tous

Pourquoi ?



Le caractère transversal et systémique de l'alimentation durable implique de définir une vision et des objectifs communs (voir fiche n°15). À cet égard, le processus de concertation est un élément indispensable, qui nous paraît d'autant plus aisé s'il peut **s'incarner au sein d'une structure pérenne clairement identifiée sur un territoire donné**. L'idée d'une « maison de l'alimentation durable » semble alors une piste à interroger.

Cette structure pérenne est un **outil supplémentaire dans le processus de décloisonnement** entre les différents secteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle d'un territoire,

ainsi que leur mise en réseau. Enfin, rassembler différents opérateurs dans un même lieu peut favoriser la solidarité et le dialogue entre des acteurs qui n'ont pas forcément l'opportunité de se croiser régulièrement.

Par les différentes activités qui y seront menées (cf infra), le concept d'alimentation durable deviendra **plus concret et opérationnel**, notamment vis-à-vis des citoyens non sensibilisés à la thématique. Identifier un lieu matérialisé facilite l'accès à l'information, qu'elle soit destinée aux professionnels ou aux citoyens. En tant que vitrine pour une transition vers un système alimentaire plus durable sur un territoire donné, une telle structure sera un des lieux possibles pour incarner l'alimentation durable inclusive vis-à-vis de tous les acteurs potentiels susceptibles d'intégrer la dynamique.

Développer une telle structure sera aussi un moyen **d'outiller les acteurs et de partager les bonnes pratiques pour s'enrichir collectivement, prendre du recul et apprendre des expériences existantes**. En mutualisant les moyens de chaque acteur, un tel lieu favoriserait l'accès à des dispositifs/moyens difficilement accessibles de manière isolée et pourrait **nourrir l'énergie collective**.

Comment ?

Mettre en place ce type de structure demande irrémédiablement des ressources financières mais également de pouvoir mobiliser les expertises nécessaires pour remplir les différentes missions identifiées. De l'avis d'initiateurs de tels dispositifs, une telle structure ne peut s'implanter que sur un territoire suffisamment mature, notamment au niveau de l'accueil que les citoyens peuvent lui réserver. Des étapes de mobilisation territoriale sont donc souvent nécessaires avant qu'un tel projet puisse aboutir.

OÙ IMPLANTER UNE TELLE STRUCTURE ?

La mise en place de cette structure doit s'inscrire dans un contexte territorial déterminé. Ce territoire peut être défini comme étant un bassin de vie, une communauté de communes, un regroupement de communes et ce, en fonction de différents facteurs comme par exemple, le nombre d'acteurs, notamment les producteurs présents sur le territoire. Il est indispensable que le territoire d'action de cette structure, ainsi que sa fonction et son bouquet d'activités, répondent aux besoins et réalités du territoire. Il est donc important d'investiguer ce qui est déjà présent sur un territoire avant de concevoir ses fonctions et son rôle.

En fonction de la taille du territoire choisi, il peut être opportun d'envisager des antennes décentralisées, toujours dans l'objectif de favoriser la plus grande accessibilité possible.

Les initiatives de ce type ici identifiées sont implantées le plus souvent à l'échelle d'une grande ville ou d'un rassemblement de communes, à la fois en territoire urbain ou en territoire rural, nature d'un territoire qui influencera en partie les missions qui y sont développées (cf. infra).

Dans l'idéal, son implémentation devra favoriser au mieux **sa visibilité et son accessibilité**, géographique mais aussi culturelle. En milieu urbain, développer une telle structure dans un quartier défavorisé pourrait être une façon d'encourager cette accessibilité, y compris pour les populations en situation de vulnérabilité. La MIAM de Bordeaux a ainsi vu le jour dans un centre social afin de toucher plus directement les habitants (cf. infra).

Dans une perspective de développement durable, implanter la structure dans un bâtiment déjà existant et non utilisé pourrait également être un signal intéressant, en gardant à l'esprit la nécessité de faire en sorte que ce bâtiment puisse être le plus performant au niveau énergétique. Dans les initiatives existantes en milieu rural, ce sont le plus souvent des corps de ferme abandonnés qui ont été utilisés (notamment pour permettre d'y associer le volet production).

QUEL PUBLIC-CIBLE ?

Le défi d'une telle structure est de pouvoir impliquer tous les mangeurs dans leur globalité et toute leur diversité, mais aussi tous les acteurs publics et associatifs intéressés par la thématique. La place des producteurs, des transformateurs doit aussi être bien réfléchi. Cette diversité de public entraînera une diversité de missions (cf. infra).

ANIMATION DE LA STRUCTURE ?

La question du pilotage et de l'animation de cette structure est centrale. Ici aussi, difficile d'apporter une réponse en la matière, tant celle-ci sera dépendante des réalités de chaque territoire. Notons néanmoins qu'au sein des initiatives existantes, **le rôle de l'autorité publique** a été essentiel, notamment au vu des ressources financières nécessaires à l'acquisition et la réhabilitation d'un lieu dédié. Toutefois, si l'autorité publique semble être un moteur, ces initiatives existantes mettent aussi en avant l'importance d'un acteur associatif, connu et reconnu, qui puisse être associé à la démarche et prendre en charge l'animation de la structure. L'Ecopôle alimentaire de la CCRA (cf. infra) est exemplatif d'un tel **partenariat public-privé**. Plus largement, pour garantir une implémentation territoriale optimale, nous pensons opportun que cette structure repose sur un organe de coordination avec des représentants des différents secteurs.

QUELLES MISSIONS POUR UNE TELLE STRUCTURE ?

Les missions défendues par la structure seront évidemment fonction des différents acteurs impliqués et des publics visés. On peut néanmoins insister sur l'importance qu'un tel lieu puisse remplir une diversité de fonctions pour que le plus grand nombre d'acteurs y trouve une place. Croiser les fonctions et les thématiques doit être l'un des principes directeurs d'une telle structure. Développer ces différentes activités peut se faire de manière progressive, au départ d'un socle négocié et défini et en fonction des réalités de chaque territoire. De même, si une telle structure doit être un lieu de rassemblement, les autres acteurs doivent poursuivre leurs activités propres. Il s'agit ici de défendre l'idée de mise en réseau des activités existantes et de combler les lacunes éventuelles constatées sur le territoire.

Parmi ces différentes missions, on peut citer :

1. Un lieu de valorisation de la production locale



Cette structure peut agir en tant que vitrine pour les producteurs locaux par la mise en valeur de leur savoir-faire et de leur rôle dans le développement d'un territoire.

La plupart des structures semblables existantes ayant fait le constat d'une offre alimentaire durable insuffisante sur le territoire, elles ont choisi de développer un axe production à part entière. Ainsi, la majorité des sites comprennent des espaces de culture maraîchère, parfois, combinés avec un objectif d'insertion socioprofessionnelle. Le produit des ventes peut d'ailleurs être une source de revenus complémentaire - mais souvent non suffisante - pour le bon fonctionnement de la structure.

Outre une production en interne, une telle structure doit aussi être un outil à disposition des producteurs locaux, soit en leur fournissant des outils facilitant par exemple la transformation de leurs produits, soit encore, en apparaissant comme un lieu de vente supplémentaire. L'Ecopôle alimentaire de la CCRA est un bon exemple en la matière, notamment dans la confection de paniers de fruits et légumes, issus des producteurs locaux et de sa production interne, sachant que cette production interne est essentiellement tournée vers des cultures qui n'étaient pas encore développées sur le territoire, dans un objectif de complémentarité et non de concurrence.

Ce rôle de plateforme commerciale peut par ailleurs devenir un point d'ancrage pour la mobilisation et l'attraction des citoyens afin de les amener vers les autres activités proposées par la structure.

Parallèlement, c'est également la mise en réseau des producteurs qui pourrait s'organiser depuis cette structure.

2. Un lieu de sensibilisation à destination des citoyens de tout âge, des professionnels et des élus

Cette structure peut être un lieu de référence pour tout acteur, qu'il soit citoyen, professionnel ou élu, en questionnement autour de l'alimentation durable. Mais il s'agit également de pouvoir intéresser, développer une première accroche avec tous ceux qui ne se sentent actuellement pas concernés par la thématique. Pour ce faire, cette structure doit proposer un programme d'activités diversifiées - et ludiques - autour de l'alimentation. On peut notamment penser à l'organisation de débats, d'expositions, des projections de films ... mais également des événements plus atypiques, comme l'organisation de pièces de théâtre, voire de concerts, qui permettront à des publics non sensibilisés de pousser pour la première fois la porte de la structure.

Afin d'attirer toujours plus de citoyens, des services plus pratiques peuvent également être proposés, tels que des bourses d'échange de graines, la distribution de plants ...

De manière plus générale, ce lieu peut être celui à partir duquel pourraient se concevoir les campagnes de sensibilisation que nous évoquons dans la fiche n°1.

3. Un lieu de formation à destination des citoyens et des professionnels

Au niveau des **professionnels**, cette structure pourrait proposer des formations (voir fiche n°8) sur des thématiques diverses telles que les critères de l'alimentation durable, les manières d'aborder cette question auprès de son public, la façon d'animer un atelier d'apprentissage, mais aussi sur des aspects plus techniques liés à la cuisine et à l'autoproduction.

Outre des formations, il importe que ce lieu puisse également servir de lieu de ressources et d'outils pédagogiques. Lors de l'évaluation menée dans le cadre du projet AD-In, plusieurs professionnels ont mis en exergue ce souhait de pouvoir disposer plus aisément d'informations validées. Ces formations devraient pouvoir se développer à différents niveaux, de la découverte au perfectionnement.



Pour les **citoyens**, cette structure pourrait accueillir les ateliers relatifs au développement de savoir-faire alimentaire (voir fiche n°4) et proposer des parcelles où développer des initiatives d'autoproduction à visée pédagogique (voir fiche n°5). On peut également imaginer que cette structure propose des conseils individuels ou des orientations pour des citoyens qui souhaitent réfléchir à leur alimentation sans pour autant prendre part à une action collective.

4. Un lieu de rencontre et d'échanges

En premier lieu, les acteurs impliqués dans l'animation de cette structure pourraient se voir confier la réalisation du diagnostic de territoire et/ou de son actualisation, étape préliminaire évoquée dans la définition d'une vision commune. Plus largement cette structure devrait être le cadre d'une mise en réseau des acteurs et éventuellement d'un organe de concertation de ceux-ci (voir fiche n°16).

Le réseau d'ambassadeurs abordé dans la fiche n°9 pourrait également faire de cette structure son pied-à-terre.

Enfin, cette structure doit être un espace où l'ensemble des acteurs peuvent développer leurs propres activités dans un cadre adapté. Cette structure pourrait également servir de couveuse pour des projets plus innovants, par le biais de bourse, par exemple. L'apport de chercheurs en la matière pourrait apporter une plus value essentiellement dans cette recherche d'innovation.

ASSURER LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE INCLUSIVE

Nous évoquons la réalisation d'un diagnostic confiée à cette structure. Il semble intéressant que celui-ci intègre une enquête réalisée auprès des citoyens pour déterminer ce qu'ils souhaitent voir développer au sein de cette structure.

Cet aspect inclusif ne peut s'arrêter à la seule conception, mais doit s'ouvrir aussi à certains aspects de la gestion de la structure (par exemple, en prévoyant une participation à un organe de gestion comme l'AG). Cette co-construction doit être le fruit d'un processus qui intègre les élus, les professionnels et les citoyens. Il importe de pouvoir sensibiliser les professionnels du secteur de l'action sociale, parfois éloignés de la thématique de l'alimentation durable, pour s'assurer de toucher un public diversifié : association de jeunes, maisons de repos, maisons de quartier, secteur de l'économie de l'éducation populaire ...

Des structures de l'action sociale, dont les moyens sont parfois très limités, pourraient également trouver refuge dans cette structure. A titre d'exemple, si la structure déploie un volet production, on peut y associer un service d'aide alimentaire, fonctionnant essentiellement sur base des invendus des producteurs locaux. Là encore, un tel partenariat permettrait d'amener le public de l'aide alimentaire au sein de la structure pour lui faire découvrir les autres services, comme les ateliers d'apprentissage ou les différents outils de sensibilisation.



1. La maison de l'éducation à l'alimentation durable (MEAD) : le projet alimentaire territorial de Mouans-Sartoux



Créée en 2016, à l'initiative de la collectivité, l'objectif de la MEAD est de structurer l'autosuffisance alimentaire de son territoire et de permettre à chaque habitant, **quels que soient ses revenus**, de se nourrir sainement en respectant l'environnement. Par l'acquisition d'un terrain de 6 hectares, où a été installée une régie agricole, la restauration collective de la ville est fournie en produits bio.

Le projet MEAD est structuré autour de cinq grands piliers :

- **Cultiver** : il s'agit de renforcer l'agriculture locale et biologique en favorisant les nouvelles installations tout en structurant les filières de proximité sur l'ensemble du territoire;
- **Transformer** : un atelier de transformation collectif à destination des agriculteurs locaux leur permet de diversifier et valoriser leur production ;
- **Éduquer** : la MEAD comprend une forte vocation pédagogique et vise à sensibiliser tout type de public pour que chacun puisse comprendre et s'approprier la culture biologique au travers des activités de cuisine et de jardinage. Sont organisées des visites du domaine ou encore des ateliers cuisine, activités de sensibilisation à destination des écoles, des élus, des techniciens et agents territoriaux.

Les deux derniers piliers sur lesquels repose la MEAD la distinguent d'autres dispositifs de même nature :

- **Chercher** : la MEAD ambitionne de documenter le projet alimentaire, analyser les facteurs de réussite et expérimenter de nouvelles voies grâce à l'appui de la recherche scientifique. En associant plusieurs disciplines (droit à l'alimentation, sociologie, agronomie, ...), ce volet recherche veut encourager des synergies communes et des collaborations multiacteurs. En 2018, un diplôme de « chargé de projet en alimentation durable » a été inauguré en vue de former les futurs experts qui pourront épauler les territoires dans la transition ;
- **Partager** : par le biais de rencontres, ateliers et débats, essaimer le projet, diffuser les résultats à tous, partager les expériences et outils méthodologiques pour que d'autres territoires puissent se saisir de la thématique, passer d'un projet local à un mouvement global.

A titre d'exemple, la MEAD organise notamment des « Défis Alimentation Positive » pour accompagner des familles vers une alimentation saine et équilibrée en introduisant des produits bio et locaux sans augmenter leur budget.

Pour plus d'infos : <http://mead-mouans-sartoux.fr/pour-un-projet-alimentaire-de-territoire-a-mouans-sartoux/>

2. L'écopôle alimentaire, un partenariat entre la Communauté de Communes de la région d'Audruicq (CCRA) et les associations, Terre d'Opale et Anges Gardins

Cet écopôle alimentaire est né d'une volonté commune entre partenaires publics et privés d'offrir de nouveaux horizons alimentaires aux habitants de la CCRA mais également créer de nouvelles possibilités de développement économique pour le monde agricole et les métiers de l'alimentation du territoire. Le projet s'adresse à un public large, allant des producteurs et professionnels de l'alimentation, aux travailleurs sociaux en passant par les citoyens.



Par l'acquisition foncière d'une ancienne ferme de 15 hectares, la CCRA a offert les conditions matérielles de développement de ce projet. Ce site a été confié en gestion à deux opérateurs associatifs, Terre d'Opale et Anges Gardins. Le projet d'Ecopôle est co-financé par l'Etat, au titre de Pôle d'Excellence Rurale (PER), par le Conseil régional des Hauts de France au titre de la politique « Pays » et enfin, par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre du Contrat territorial du développement rural.

Terre d'Opale y assure notamment la coordination d'un circuit alimentaire local en rassemblant 15 producteurs locaux biologiques et en assurant la distribution de paniers de fruits et légumes bio. Grâce à un cofinancement du Conseil départemental du Pas-de-Calais et du Réseau de Cocagne, des paniers solidaires avaient également été mis en place, à destination des bénéficiaires du RSA qui pouvaient les acquérir au prix de 2 euros au lieu de 9. Des ateliers cuisine pouvaient également être proposés aux personnes qui le souhaitaient. Ce projet n'est cependant plus d'actualité, faute de financement.

Anges Gardins est une association qui agit pour l'insertion, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation (maraîchage, ateliers cuisine, ...). L'originalité de l'Ecopôle alimentaire est de réunir en un même lieu différentes fonctions alimentaires :

- Fonction de production-formation : par le biais de formation au maraîchage ou au jardinage au naturel, notamment.
- Fonction de transformation : à la fois pour les professionnels de l'alimentation pour tester de nouveaux modes de valorisation de leurs produits, mais aussi par le biais d'une transformation plus traditionnelle par l'organisation d'ateliers-cuisine et la mise en place d'une table de cocagne.
- Fonction de distribution et de mise en réseau de la production locale bio : mise à disposition de paniers bio, point de vente, ...
- Fonction de sensibilisation pour les grands publics aux enjeux de l'alimentation durable.

L'Ecopôle est animé par un Comité de pilotage permettant de décider et suivre les grandes orientations du projet.



Pour plus d'info : <https://horizontalimentaire.fr/ecopole>

3. La Maison de l'alimentation du territoire de Genève (MA-Terre)

Inaugurée en septembre 2018, installée dans un corps de ferme rénové, cette structure se veut un lieu de sensibilisation, d'échanges et de coopération dédié à l'alimentation locale et durable. Cette initiative a été construite sur base d'un partenariat entre le Canton, la Ville de Genève et de nombreuses associations du territoire. Implémentée au cœur de la ville, les différentes activités qui y sont déployées ont pour but « de ramener la campagne au cœur de la ville », notamment en créant des points-relais agricoles en milieu urbain.

L'inauguration de cette maison intervient dans une réflexion de longue date menée sur le territoire où est organisée, depuis plusieurs années, la Semaine du goût. Initiative portée par la Ville et l'Etat de Genève avec l'objectif de sensibiliser la population à l'importance d'une alimentation locale, de saison et de qualité en mobilisant notamment le secteur HORECA de la ville.

La maison est gérée par une association regroupant tous les acteurs genevois en lien avec les thématiques de l'alimentation durable (agriculture, santé, territoire et environnement). Les publics-cibles sont diversifiés puisqu'ils concernent à la fois le corps enseignant, les communes, les milieux agricoles, les associations ...

La première fonction de cette structure est de soutenir les producteurs locaux tout en favorisant l'accès des genevois à une nourriture saine, accessible économiquement et cultivée dans le respect des principes du développement durable. En tant que lieu de sensibilisation et d'échanges, il s'agira également de favoriser le lien entre producteurs locaux et consommateurs. Les types d'activités développées sont notamment des programmes de sensibilisation à destination du public, des formations professionnelles, des conférences/débats et des animations destinées au tout public.

Pour plus d'info : <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1536153662-nouvelle-maison-alimentation-geneve/>

4. La Maison Interculturelle de l'Alimentation et des Mangeurs (MIAM) de Bordeaux-Nord



Développée au sein du centre social Bordeaux-Nord, suite à la rencontre avec un anthropologue de l'alimentation et cuisinier, la MIAM repose sur **trois axes** :

1. Un axe d'expérimentation et d'éducation aux pratiques alimentaires

Cet axe vise à développer des projets avec les habitants, et leur donner les moyens de pouvoir accéder à une meilleure alimentation en intégrant les problématiques des producteurs. Il permet d'expérimenter différents modes de conservation et de cuisson, de valoriser et transformer les produits frais de saison, et d'apprendre des recettes familiales économiques et enfin, de donner l'occasion aux enfants de pratiquer le jardinage et la cuisine à travers la réalisation de goûters.

2. Un axe de sensibilisation, de solidarité et de partage

Celui-ci s'organise à travers des temps d'information, d'échange et de réflexion mis en place dans le but de susciter et/ou d'alimenter les réflexions des publics, en leur laissant un grand espace d'expression. Le centre social joue un rôle de support logistique et d'accompagnement à la prise de parole.

L'accompagnement du pouvoir d'agir est travaillé notamment par un groupement d'achat, qui rassemble une dizaine de bénévoles épaulés par des professionnels. Il permet de soutenir un producteur du territoire par le biais de commande de paniers de légumes et d'organiser des ventes directes de producteurs au sein du centre. Des temps de partage et de convivialité sont régulièrement organisés.

3. Un axe de co-working alimentaire

Cet axe, en construction, consiste à la mise en place d'un laboratoire de transformation alimentaire qui pourrait traiter un volume plus important de fruits et de légumes que la cuisine du centre. L'idée est d'offrir un lieu de production, aux normes, répondant à la problématique de sécurité alimentaire et qui puisse être mutualisé entre partenaires. Cet outil s'inscrirait dans « un système gagnant/gagnant » tant pour les producteurs (en luttant contre le gaspillage alimentaire et en valorisant l'ensemble de leur production) que pour les habitants (en offrant des produits de qualité en quantité).

Pour plus d'info : <http://miam33.fr>



Avec le soutien du Fonds européen de développement régional

Financeurs :



Opérateurs associés :



Opérateurs partenaires :



AD-In